



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

Site Internet : www.icj-cij.org

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2007/7

Le 13 février 2007

Délimitation maritime entre le Nicaragua et le Honduras dans la mer des Caraïbes **(Nicaragua c. Honduras)**

Programme des audiences publiques qui s'ouvriront le lundi 5 mars 2007

LA HAYE, le 13 février 2007. Comme annoncé précédemment, la Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies, tiendra des audiences publiques en l'affaire de la Délimitation maritime entre le Nicaragua et le Honduras dans la mer des Caraïbes (Nicaragua c. Honduras) à compter du lundi 5 mars 2007 au Palais de la Paix, à La Haye, où la Cour a son siège.

Il est rappelé que les audiences porteront sur le fond du différend.

Programme des audiences

Premier tour de plaidoiries

Lundi 5 mars 2007	10 heures — 13 heures : Nicaragua
Mardi 6 mars 2007	10 heures — 13 heures : Nicaragua
Mercredi 7 mars 2007	10 heures — 13 heures : Nicaragua
Jeudi 8 mars 2007	10 heures — 13 heures : Nicaragua
Vendredi 9 mars 2007	10 heures — 13 heures : Nicaragua
Lundi 12 mars 2007	10 heures — 13 heures : Honduras
Mardi 13 mars 2007	10 heures — 13 heures : Honduras
Mercredi 14 mars 2007	10 heures — 13 heures : Honduras
Jeudi 15 mars 2007	10 heures — 13 heures : Honduras
Vendredi 16 mars 2007	10 heures — 13 heures : Honduras

Second tour de plaidoiries

Lundi 19 mars 2007	15 heures — 18 heures : Nicaragua
Mardi 20 mars 2007	10 heures — 13 heures : Nicaragua
Jeudi 22 mars 2007	15 heures — 18 heures : Honduras
Vendredi 23 mars 2007	10 heures — 13 heures : Honduras

Historique de la procédure

Pour l'historique de la procédure, il convient de se reporter au communiqué de presse n° 2006/31 du 19 juillet 2006, qui peut être consulté sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org).

NOTE A LA PRESSE

1. Les audiences se tiendront dans la grande salle de justice du Palais de la Paix à La Haye, Pays-Bas. **Les téléphones portables et les bips sont admis dans la salle à condition d'être éteints.** Tout appareil en infraction sera temporairement confisqué.

2. Les journalistes peuvent assister aux audiences. Des tables leur sont réservées dans la salle, à l'extrême gauche par rapport à la porte d'entrée.

3. Il n'est possible d'effectuer des prises de vues dans la grande salle de justice que pendant quelques minutes à l'ouverture des audiences. Les plaidoiries sont retransmises intégralement et en direct sur grand écran dans la salle de presse au rez-de-chaussée du Palais de la Paix (salle 5). **Les équipes de télévision peuvent se brancher directement sur le système vidéo de la Cour.** Les journalistes souhaitant effectuer un enregistrement sonore des audiences peuvent se brancher directement sur le système audio de la Cour, situé en salle de presse lui aussi.

4. Un téléphone situé dans la salle de presse permet d'effectuer des communications en PCV. Des téléphones publics sont installés au bureau de poste situé au sous-sol du Palais de la Paix.

5. Les comptes rendus des audiences sont publiés quotidiennement sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org) avec un délai approprié pour la publication en ligne des traductions.

Département de l'information :

Mme Laurence Blairon, secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)
MM. Boris Heim et Maxime Schoupe, attachés d'information (+31 (0)70 302 2337)
Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)